

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024

2024 DFA 52 États spéciaux d'arrondissement – Budget primitif 2025

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-2, L. 2312-3, L.2511-1 et suivants, et L. 5217-10 et suivants ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1 du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 24 mars 1997 pour le vote par nature ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les délibérations 2024 DDCT 134, 2024 DDCT 135, 2024 DDCT 136, et 2024 DFA 51 des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 ;

Vu les lettres en date du 16 octobre 2024 adressées aux Maires d'arrondissement leur notifiant le montant des dotations de leur état spécial ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 10 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2024 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2024 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2024 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2024 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 5 décembre 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'adoption des états spéciaux d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Les états spéciaux de la mairie de Paris Centre et des mairies des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements sont adoptés conformément aux dix-sept états joints à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO